

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2015

---

## ÉTIQUETAGE DES PRODUITS BIOLOGIQUES - (N° 2676)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CE6

présenté par  
Mme Fabre, rapporteure

-----

#### ARTICLE UNIQUE

A l'alinéa 12, après le mot :

« biologique »,

supprimer les mots :

« , par le dynamisme de sa croissance, ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le dynamisme économique de la filière de l'agriculture biologique n'est que l'un des facteurs contribuant à créer de l'emploi.

Cette filière est en effet structurellement plus créatrice d'emploi comme l'ont montré plusieurs études de l'Agence Bio. Pour produire, l'agriculture bio emploie, à structure d'exploitation identique, plus de main-d'oeuvre par hectare, en raison de la mise en oeuvre de techniques alternatives aux produits chimiques de synthèse nécessitant davantage de temps. En 2004, en France, une étude réalisée sur un panel de fermes de grandes cultures en Midi-Pyrénées a fait ressortir qu'à structure d'exploitation identique, le contenu en emploi était supérieur de 30 % en bio. Une étude réalisée en 2006 par la Soil Association au Royaume-Uni aboutit au même résultat. Elle montre que chaque ferme bio du Royaume-Uni crée en moyenne 32 % d'emplois de plus qu'une exploitation non bio équivalente.